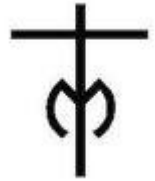




REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MATERNELLE

*Notre projet éducatif exige de tous et dans tous les domaines
un réel sens des autres*



La tradition éducative de la Famille Marianiste est, depuis l'origine, attachée à « l'esprit de famille ». Cet esprit caractérise le « vivre ensemble » au sein de nos établissements, en fidélité à l'Evangile

L'école propose à tous un projet éducatif où notre souhait est de vivre en harmonie avec une discipline librement consentie dans l'intérêt de tous. Le règlement de notre école doit favoriser l'épanouissement et le sens des responsabilités. Par le choix de notre école, **enseignants, parents, personnel d'éducation, enfants** acceptent ce projet éducatif qui doit constituer le fondement de notre enseignement et adhèrent à notre règlement intérieur.

Au cas où les parents auraient un comportement marquant le refus d'adhérer aux différents projets et règlement de l'école, le chef d'établissement se réserve le droit de **refuser la réinscription de l'élève** l'année scolaire suivante.

HORAIRE DE L'ECOLE

Horaires des entrées et sorties de la Maternelle :

Il est important que ces horaires soient **scrupuleusement respectés**.

Il est de la responsabilité unique et entière des parents qu'un enfant soit à l'heure.



11 avenue Marceau	Matin	Midi 13 avenue Marceau	Après-midi 13 avenue Marceau	Soir	Garderie 13 avenue Marceau
Ouverture du Portail	8h	11h45	13h15	16h20	18h
Fermeture du Portail	8h30	11h45	13h30	16h30	18h

1. Le matin, les parents de PS sont autorisés à accompagner leur enfant dans le couloir et à **repartir rapidement** pour des raisons de sécurité. Il n'est pas autorisé de faire prendre le petit déjeuner à l'enfant dans l'établissement.
2. Le soir, les parents reprennent les enfants aux portes des classes et repartent **rapidement** de l'école pour des raisons de sécurité.
3. Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école

ABSENCE

Depuis le 1^{er} septembre 2020 l'école maternelle est obligatoire pour tous les enfants.

TOUTE ABSENCE doit être signalée le jour même par Ecole directe à l'enseignante ET à Mme Petitpas. A son retour, l'élève devra apporter un mot des parents sur papier libre signé et daté.

Afin d'éviter tout risque de contagion, il serait préférable de garder à la maison un enfant malade (fièvre, vomissement, etc...). Aucun enseignant n'est en droit de donner un médicament sans PAI. Les dates de congés sont celles annoncées par le chef d'établissement en début d'année. Les vacances ne doivent être ni anticipées, ni être prolongées.

Les absences exceptionnelles seront signalées à l'avance par écrit à l'enseignant.

LIAISON FAMILLE-ECOLE

L'espace Ecole Directe doit être consulté régulièrement pour prendre connaissance des mails. Les rendez-vous avec les enseignants se prennent par écrit 48 heures à l'avance. Les rendez-vous avec le chef d'établissement vous seront donnés le plus rapidement possible, selon sa disponibilité, par Ecole Directe auprès de Mme Petitpas. Toutes les circulaires doivent être signées et rapportées dès le lendemain ou à la date indiquée. Les cahiers de réussites seront remis une fois courant juin en PS, en février et en juin en MS et GS. Ils devront impérativement être signés par les familles et devront être rendus avant les grandes vacances.

EVEIL RELIGIEUX

L'annonce explicite de Jésus Christ ressuscité repose sur l'existence au sein de l'établissement, d'une communauté chrétienne qui cherche à vivre l'Evangile et qui trouve en Marie son inspiration pour accompagner chaque enfant, chaque jeune sur son chemin d'humanité.



L'éveil religieux est animé par les enseignants.

Nous célébrons et évoluons avec les enfants, dans le respect des différences de nationalité, de religion, en nous appuyant sur les temps forts de l'année liturgique, le projet pastoral faisant partie intégrante de notre projet d'établissement.

COMPORTEMENT

La politesse est exigée non seulement avec les enseignants, les surveillants, le personnel de l'école, et tout adulte, mais également entre élèves.

Le vocabulaire, les gestes grossiers et les menaces ne sont pas tolérés.

RESPECT DES PERSONNES ET DES BIENS : tout acte de violence ou de vandalisme sera sévèrement sanctionné.

Toute dégradation volontaire des locaux et du matériel de l'école, ou de celui d'un élève, fera l'objet d'une demande de remboursement auprès des parents.

Chacun devra respecter son travail et celui des autres.

A tout moment l'élève pourra solliciter l'intervention d'un adulte en cas de problème relationnel.

RECREATIONS - JEUX



Les bijoux (exception faite pour les boucles d'oreilles non pendantes), les montres et les objets de valeur sont à proscrire et l'établissement décline toute responsabilité.

Pas de jeux venant de la maison

Les confiseries (sucettes ou autres) sont interdites de même que les chewing-gums.

Chaque enfant doit tenir la cour propre en jetant les papiers dans la poubelle.

En cas de problème, les enfants peuvent à tout moment en référer aux enseignants ou aux surveillants présents sur la cour.

POUR LE RESPECT DES REGLES DE VIE

Suivant le lieu, la gravité ou la fréquence d'actes répréhensibles, l'élève encourt les sanctions suivantes :

1. Isolement pendant la récréation sous la surveillance d'un adulte
2. Isolement pendant le repas sous la surveillance d'un adulte
3. Entretien avec l'enseignant, les parents et le chef d'établissement
4. Avertissement : l'avertissement est une sanction exemplaire qui sera donnée si l'élève enfreint la même règle de vie plusieurs fois ou en cas de faute grave.

5. Trois avertissements entraînent l'exclusion de l'élève.

TENUE

Une tenue personnelle soignée et décente est le signe extérieur d'une discipline intérieure. Une tenue sobre et correcte est exigée. En conséquence sont interdits entre autres :

- les cheveux teints
- les ongles vernis
- les chewing-gums
- les tatouages
- les piercings

Les écharpes sont interdites pour des raisons de sécurité. Les tours de cou et cagoules sont vivement conseillés.

Les cheveux seront ordonnés et vérifiés régulièrement par la famille pour éviter les « parasites ». Il est conseillé aux familles de faire pendant les petites vacances un traitement préventif.

Pour les activités physiques, il est préférable d'éviter les « tongs » ou sandalettes.

Il est demandé aux parents de ne pas donner leur téléphone portable aux enfants à la sortie de la classe.

DEMI-PENSION

La demi-pension est un service proposé aux familles par l'école. Elle fonctionne en plusieurs services assurés par du personnel compétent. Tout manquement à la discipline ou comportement incorrect sera sanctionné par le personnel, en accord avec la Direction.

Les enfants externes encore présents à l'école à 11h45 resteront manger à la cantine (repas facturé).

GARDERIE

A partir de 16h45, pour des raisons de sécurité et de responsabilité, tout enfant présent sera inscrit à la garderie et **ce service sera facturé aux familles**. Le goûter est fourni par les familles.

Pour des raisons de sécurité, **les enfants ne doivent pas goûter avec leurs parents dans le hall**.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant entre 17h et 17h45 en sonnant au 11 avenue Marceau et à 18h00 au portail Marceau.

Merci de bien vouloir respecter impérativement ces horaires ces horaires. Plusieurs retards pourraient entraîner l'exclusion de la garderie

INFORMATIONS

Toute personne souhaitant apposer une affiche ou une petite annonce doit en demander l'autorisation au chef d'établissement

Nous confier votre enfant, implique que soit établie entre vous, le corps enseignant, le personnel et la direction, une relation de confiance et que vous adhériez à ce règlement.